

## UN PROJET CONÇU EN CONCERTATION

La préservation du cadre de vie des deux communes est une priorité. Le projet de suppression est donc étroitement conçu avec le territoire dans lequel il s'insère.

- Les deux Villes de Deuil-La Barre et Montmagny, le Département du Val d'Oise, la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, ainsi que la Région Ile-de-France et l'Etat sont constamment associés aux différentes étapes du projet et des études. Une coordination est également établie avec Grand Paris Aménagement dans le cadre du projet d'écoquartier de La Plante des Champs.
- La concertation publique qui s'est déroulée en 2017 a contribué à faire évoluer le projet pour répondre aux demandes et suggestions exprimées à ce moment.
- La phase d'enquête publique actuelle vise à recueillir les avis sur le projet et son intégration au sein du territoire.
- Le dialogue continuera ensuite pour travailler notamment sur les mesures d'accompagnement pendant le chantier.

## ÉVOLUTION DES PLANS DE CIRCULATION DES COMMUNES

La suppression du passage à niveau implique de repenser les plans de circulation des communes et le réaménagement des carrefours Jean Moulin et Eric Tabarly. Les Villes de Deuil-La Barre et Montmagny ont rappelé en 2020 leur engagement à avancer sur ces sujets, sur la base des études réalisées par SNCF Réseau.

### Des évolutions, demandées en concertation en 2017, sont déjà effectives à Deuil-la-Barre et à Montmagny :

- A Deuil-La Barre, le sens de la rue Victor Labarrière a été inversé et les rues du Moutier et Georges Dessailly ont été mises à sens unique.
- A Montmagny, le sens de la rue de Montmorency a été inversé.

SNCF Réseau est maître d'ouvrage de la partie ferroviaire du projet (passage souterrain et pont ferroviaire).

Le Conseil départemental du Val d'Oise sera le maître d'ouvrage des aménagements routiers et du bassin de rétention des eaux pluviales.

SNCF Réseau et le le Conseil départemental du Val d'Oise travaillent en étroite coordination pour mener à bien ce projet.

## L'ENQUÊTE PUBLIQUE, UN MOMENT CLÉ DE LA VIE DU PROJET

L'enquête publique est une étape réglementaire de la vie du projet. Elle intervient après la phase d'instruction par les services de l'Etat du dossier d'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet, à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montmagny avec le projet et à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Elle est conduite par Madame Le Feuvre, commissaire-enquêteur, qui se tient à la disposition des habitants pendant les permanences afin d'échanger sur le projet et recueillir les observations du public.

Elle étudie l'ensemble des contributions sur le projet puis rédige son avis.

L'avis émis viendra éclairer la décision du préfet de déclarer ou non le projet d'utilité publique.

### CONSULTEZ LE DOSSIER D'ENQUÊTE

- ▶ Dans les mairies de Deuil-La Barre et Montmagny
- ▶ Sur Internet : <http://suppressionpassageaniveau-deuilmontmagny.enquetepublique.net>

### DONNEZ VOTRE AVIS DANS LES REGISTRES

Des registres sont à votre disposition en mairies et pendant les permanences du commissaire-enquêteur. Un registre électronique est accessible en ligne : <http://suppressionpassageaniveau-deuilmontmagny.enquetepublique.net>

### TOUT AU LONG DE L'ENQUÊTE, VOUS POUVEZ ÉGALEMENT ÉCRIRE :

- ▶ Par courrier adressé au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête (Mairie de Deuil-La Barre).

### RENCONTREZ LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR LORS DE SES PERMANENCES EN MAIRIE :

#### Pour Deuil-La Barre :

**10 DÉCEMBRE** de 14h à 17h  
**08 JANVIER** de 9h à 12h,  
en mairie annexe

#### Pour Montmagny :

**20 DÉCEMBRE** de 14h30 à 17h30  
**15 JANVIER** de 9h à 12h  
**19 JANVIER** de 14h30 à 17h30

Votre avis sur le projet est important. Permanences en mairie, dossier d'enquête publique, registres d'expression papier et numérique sont à votre disposition pour vous informer et vous exprimer.

## DEUIL-LA BARRE - MONTMAGNY SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N°4



Agence Eker - Ce document est imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement - Ne pas jeter sur la voie publique - Novembre 2021 - Crédits photos : Agence Eker

## ENQUÊTE PUBLIQUE DU 10 DÉCEMBRE 2021 AU 19 JANVIER 2022

INFORMEZ-VOUS ET PARTICIPEZ  
<http://suppressionpassageaniveau-deuilmontmagny.enquetepublique.net>

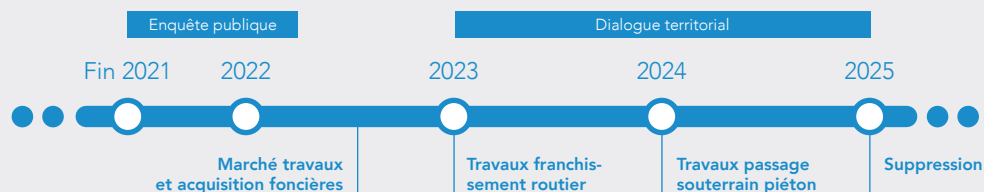
## SUPPRIMER LE PASSAGE À NIVEAU : UN ENJEU DE SÉCURITÉ POUR TOUTES ET TOUS

Le passage à niveau de Deuil-Montmagny est le premier passage à niveau à sécuriser en France. L'Etat a demandé à SNCF Réseau de le supprimer et de rétablir les circulations concernées. La concertation qui s'est déroulée sur le territoire en 2017 a confirmé la nécessité de cette suppression.

### Ce projet permettra de :

- Sécuriser les circulations piétonnes et automobiles dans le secteur
- Supprimer les retards liés aux incidents sur le passage à niveau pour les voyageurs de la ligne H et de la ligne TER Paris-Persan Beaumont-Beauvais
- Requalifier les abords de gare et préserver les accès aux commerces

## LES ÉTAPES DU PROJET



Les études complémentaires réalisées suite aux suggestions et demandes issues de la concertation en 2017, les arbitrages relatifs au coût du projet, la crise sanitaire actuelle et le report des élections municipales ont contribué au décalage de calendrier par rapport aux dates présentées en 2017.

Le coût du projet est estimé à 46,4 millions d'euros.

## LES MESURES DE SÉCURISATION MENÉES DEPUIS 2018

Suite à une série d'ateliers créatifs auxquels des habitants de Deuil-La Barre et Montmagny ont participé, des mesures de sécurisation du passage à niveau ont été entreprises en 2018 et 2019, renouvelées en 2020 :

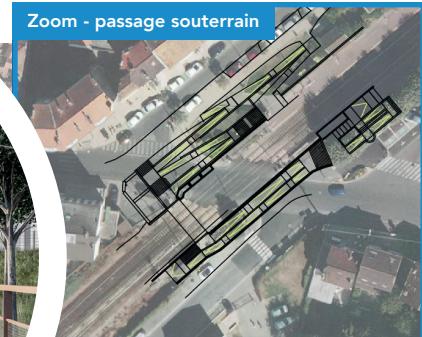
- **Marquage au sol sur le passage à niveau** pour les automobilistes (damier, zébra, ligne à effet de feu) et les piétons (cheminement)
- **Pose de panneaux routiers** plus communicants en amont du passage à niveau
- **Simplification visuelle** des abords du passage à niveau

## INTÉGRATION DES AMÉNAGEMENTS DANS LE SECTEUR

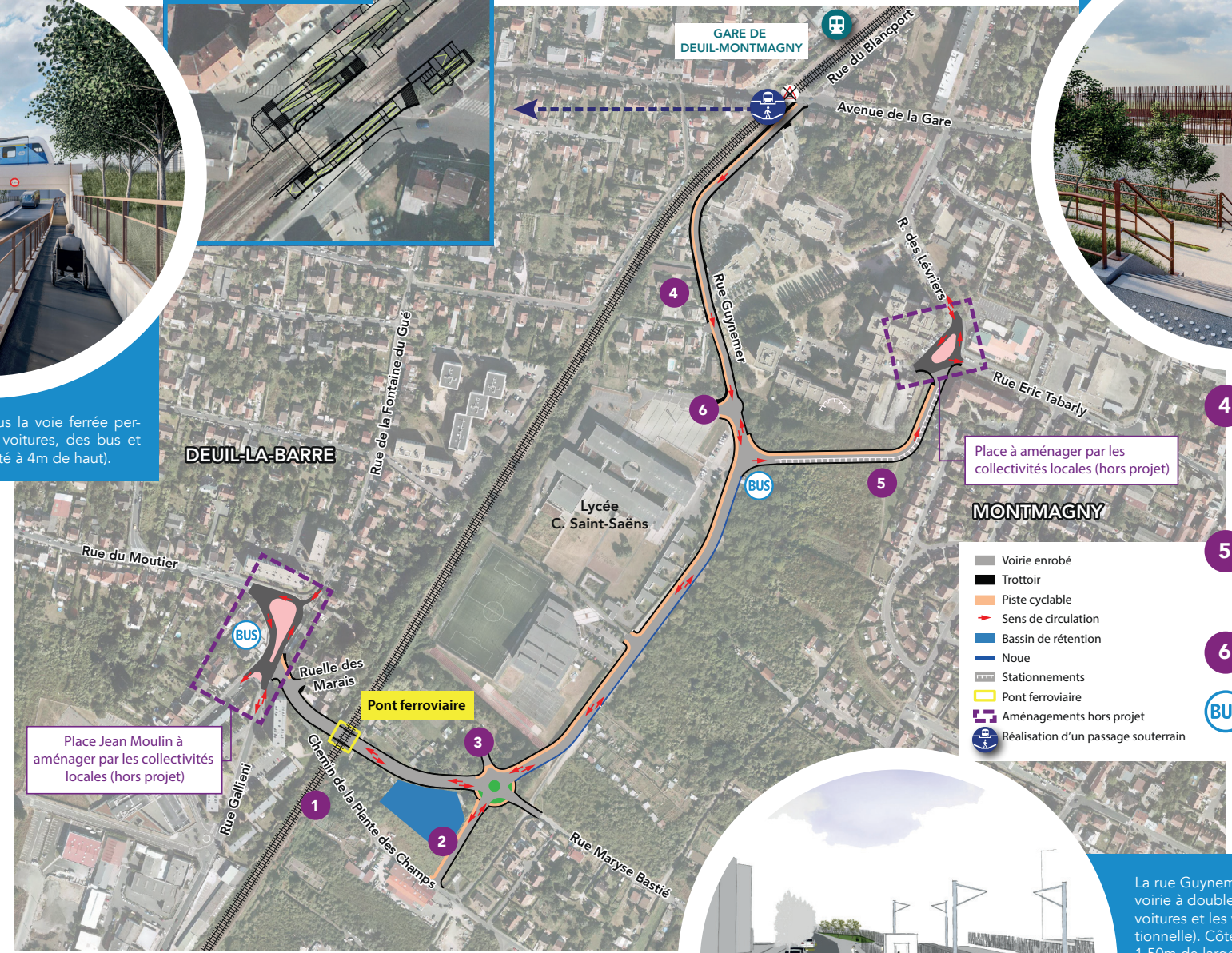
La suppression du passage à niveau implique la création de nouveaux ouvrages de franchissement de la voie ferrée, ainsi que des voiries pour les relier aux rues existantes.



Un nouveau passage sous la voie ferrée permettant le passage des voitures, des bus et des camions (gabarit limité à 4m de haut).



Zoom - passage souterrain



Un passage souterrain prévu à l'emplacement actuel du passage à niveau, accessible par les piétons, les vélos et les personnes à mobilité réduite via des escaliers et des rampes.



La rue Guynemer prolongée par une voirie à double sens pour les bus, les voitures et les vélos (piste cyclable bidirectionnelle). Côté ouest, un trottoir d'environ 1,50m de large longe le lycée puis le complexe sportif Alain Mimoun jusqu'au carrefour de la Plante des Champs.